



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Allemagne

Question écrite n° 116990

Texte de la question

M. Jean-Philippe Maurer attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, chargé des affaires européennes, sur la mise en place de « l'agenda franco-allemand 2020 ». C'est, en effet, le 12e conseil des ministres franco-allemand de février 2010 qui a fixé les grandes orientations de l'approfondissement des relations franco-allemandes. Concernant la partie « croissance, innovation, recherche, éducation et enseignement supérieur », les deux gouvernements se sont engagés à développer la coopération en matière de formation professionnelle en notamment en ce qui concerne la mobilité des apprentis. Il aimerait donc connaître les différentes mesures spécifiques qui ont été prises pour permettre ce développement de cette mobilité des apprentis à la fois au niveau de l'apprentissage de l'allemand dans le centre de formation des apprentis et au niveau de la mise en place de structures qui permettraient de promouvoir ces échanges.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Maurer](#)

Circonscription : Bas-Rhin (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116990

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 2011, page 9274

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)